

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>JAWS 3410 HEAVY-DUTY RESTROOM CLEANER</b>
<b>Numéro de l'autorisation</b>	F3410-GS5
<b>Utilisation recommandée</b>	Heavy-Duty Restroom Cleaner
<b>Utilisations déconseillées</b>	Restrictions d'utilisation: Ne pas utiliser d'une manière non spécifiée sur l'étiquette du produit.

#### Manufacturer/Supplier

Canberra Corporation  
3610 N. Holland-Sylvania Rd.  
Toledo Ohio 43615  
Etats-Unis

Téléphone: +1 (419) 841-6616  
Site web: <http://canberracorp.com/>

e-Mail (personne compétente) regulatorycompliance@canberracorp.com

**Numéro d'appel d'urgence** 800-424-9300

**National poison center** 800-222-1222

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification selon SGH

Corrosion cutanée/irritation cutanée.	H314.
Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux.	H318.

#### Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** Danger

#### Pictogrammes



#### Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

- Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

Composants dangereux pour l'étiquetage hydroxyde de sodium, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

**Autres dangers**

sans importance

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom de la substance	Identificateur	%M
Citric Acid Anhydrous	No CAS 77-92-9	10 - < 25
Alkylbenzene Sulfonic Acid	No CAS 68584-22-5	10 - < 25
hydroxyde de sodium	No CAS 1310-73-2	1 - < 5
acide sulfurique à ... %	No CAS 7664-93-9	< 1
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	No CAS 2682-20-4	< 1

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS****Après inhalation**

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

**Après contact cutané**

Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

**Après ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE****Moyens d'extinction appropriés**

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à pleine puissance

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

## RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection de la peau****- Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**- Mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommes) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Violet
<b>Odeur</b>	Frais
<b>(valeur de) pH</b>	2.5 – 3.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non pertinent (fluide)
<b>Densité</b>	Non déterminé
<b>Densité relative</b>	1.1 – 1.2 à 20 °C (eau = 1)
	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

**Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**Conditions à éviter**

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**Matières incompatibles**

Combustibles

**Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification selon SGH****Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Alkylbenzene Sulfonic Acid	68584-22-5	inhalation: vapeur	11 mg <sub>l</sub> /4h
Alkylbenzene Sulfonic Acid	68584-22-5	inhalation: poussières/ brouillard	>1.9 mg <sub>l</sub> /4h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	inhalation: vapeur	3 mg <sub>l</sub> /4h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	inhalation: poussières/ brouillard	0.85 mg <sub>l</sub> /4h
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	oral	100 mg/kg
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	cutané	300 mg/kg
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	inhalation: vapeur	0.5 mg <sub>l</sub> /4h

**Corrosion/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

**Mutagenicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Alkylbenzene Sulfonic Acid	68584-22-5	EC50	≤5,000 mg/l	micro-organismes	8 h

**Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Traitement des déchets des conteneurs/emballages**

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Numéro ONU**

non soumis aux règlements sur le transport

<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non pertinent
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	pas attribué
<b>Groupe d'emballage</b>	pas attribué
<b>Dangers pour l'environnement</b>	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

**Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)**

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Non soumis aux règlements sur le transport.

Non soumis à l'IMDG.

Non soumis à l'OACI-IATA.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementations nationales (États-Unis)****Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )**

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities				
Nom de la substance	No CAS	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9		1,000	1000

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	acid aerosols including mists, vapors, gas, fog, and other airborne forms of any particle size	1987-01-01

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)**

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9		1	1000 (454)
hydroxyde de sodium	1310-73-2		1	1000 (454)

Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

**Clean Air Act**

aucun des composants n'est énuméré

**Right to Know Hazardous Substance List**

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
hydroxyde de sodium	1310-73-2		OEHHA RELs
acide sulfurique à ... %	7664-93-9		IARC Carcinogens - 1 NTP 13th RoC - known OEHHA RELs Prop 65

## - Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
acide sulfurique à ... %	7664-93-9				1.0 %
hydroxyde de sodium	1310-73-2				1.0 %

## - Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
hydroxyde de sodium	1310-73-2	A, N, O	

Légende

- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
- N National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), "Recommendations for Occupational Safety and Health Standards," August 1988, available from NIOSH, Publications Dissemination Office, Division of Standards Development and Technology Transfer
- O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division

## - Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
acide sulfurique à ... %	7664-93-9		CA CO R2
hydroxyde de sodium	1310-73-2		CO R1

Légende

- CA Cancérogène
- CO Corrosif
- R1 Reactive - First Degree
- R2 Reactive - Second Degree

## - Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom selon l'inventaire	No CAS	Classification
SULFURIC ACID	7664-93-9	E
SODIUM HYDROXIDE (NA(OH))	1310-73-2	E

Légende

- E Environmental hazard

## - Hazardous Substance List (RI-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Références
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	T, F
hydroxyde de sodium	1310-73-2	T, F

Légende

- F Flammability (NFPA®)
- T Toxicité (ACGIH®)

**California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986**

aucun des composants n'est énuméré

**NPCA-HMIS® III**

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

**NFPA® 704**

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

**Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

**Légende**

REACH Reg. substances enregistrées REACH  
TSCA Toxic Substance Control Act

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS****Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)**

Code	Texte
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Avertissement : Aucune représentation ou garantie, exprimée ou implicite, de la marchandise, de l'aptitude à un but particulier ou de toute autre nature, n'est faite en ce qui concerne les renseignements concernant le produit mentionné dans le présent document. L'information contenue dans le présent ici est, au meilleur de notre connaissance et de notre croyance, exacte. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation échappent à notre contrôle, il est impossible de prévoir tous les effets sur la santé ou les risques d'exposition encourus par l'utilisation de ce produit. Tous les produits chimiques présentent un certain degré de danger et doivent être utilisés avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans les présents sont présentées de bonne foi. L'utilisateur doit examiner ces informations en même temps que sa connaissance de l'application destinée à déterminer la

pertinence de ce produit à cette fin. En aucun cas le fournisseur ne sera responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation, le recours ou l'utilisation abusive de ces informations. En outre, il incombe directement à l'utilisateur de se conformer à toutes les réglementations applicables régissant l'utilisation et l'élimination de ce matériel.